

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
A L'OCCASION DU LANCEMENT DES TRAVAUX DU
COMITE DE PILOTAGE TRIPARTITE EN CHARGE DES
CONSULTATIONS NATIONALES SUR LA JUSTICE DE
TRANSITION AU BURUNDI**

Hôtel Source du Nil, Vendredi 2 novembre 2007

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorable Président du Sénat,
Excellence Monsieur le Premier Vice Président de la République,
Excellence Monsieur le Deuxième Vice Président de la République,
Honorables Membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du
Sénat,
Madame la Présidente de la Cour Suprême,
Madame la Présidente de la Cour Constitutionnelle,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs des Missions
Diplomatiques et Consulaires,
Excellence Monsieur le Représentant exécutif du Secrétaire Général
des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations
Internationales,
Distingués invités, Mesdames, Messieurs,

Comme vous venez d'en être témoins, Nous venons de conclure l'Accord Cadre entre le Gouvernement du Burundi et l'Organisation des Nations Unies, portant création et définition du mandat du Comité de Pilotage Tripartite en charge des Consultations Nationales sur la Justice de Transition au Burundi.

En effet, dès Notre investiture, Nous avons promis au peuple burundais et à la Communauté Internationale que les mécanismes de Justice de Transition seraient mis en œuvre sans tarder dans Notre pays le Burundi.

En application de l'Accord d'Arusha et de l'Accord Global de Cessez-le-feu, Notre Gouvernement a inscrit parmi ses priorités la mise en œuvre de la Justice de Transition.

C'est ainsi que dès le mois d'octobre 2005, il a été mis en place une Délégation Gouvernementale, chargée de négocier avec les Nations Unies un Accord Cadre pour la mise en place de ces mécanismes.

Vous vous souviendrez que deux séries de négociations ont été entamées à cet effet : la première en mars 2006, la deuxième en avril 2007. L'un des consensus majeurs auxquels les négociations ont abouti est précisément l'organisation des consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de Justice de Transition au Burundi.

Parallèlement, Nous sommes personnellement restés en contact avec les plus hautes autorités des Nations Unies, notamment le Secrétaire Général Adjoint et Conseiller Juridique des Nations Unies ainsi que la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, qui comme vous vous en souvenez a rendu visite à Notre pays du 19 au 23 mai de cette année.

Nous nous sommes convenus de la mise en place d'un Comité de Pilotage Tripartite composé des représentants du Gouvernement, de la société Civile et des Nations Unies en vue d'organiser les consultations nationales.

Les consultations nationales sont conçues dans l'optique d'englober tous les échelons territoriaux du pays et devront prendre en compte les points de vues de toutes les parties prenantes au processus de Justice de Transition, en particulier les victimes, les survivants et autres groupes vulnérables.

Un Gouvernement dans une société qui se démocratise de plus en plus, comme la Nôtre, ne pourrait monopoliser une question aussi importante pour la vie de la Nation. C'est la raison pour laquelle dans toutes Nos promesses, Nous avons fait état des consultations préalables de la population sur toutes les actions visant la lutte contre l'impunité, y compris la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation et du Tribunal Spécial.

De Notre point de vue, les consultations nationales consistent non pas seulement à informer la population, mais aussi à assurer sa réelle implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes de Justice de Transition et de lui permettre d'influer de manière qualitative sur les mandats de la Commission Vérité et Réconciliation et du Tribunal Spécial.

Honorables, Excellences, Mesdames, Messieurs,

A l'issue des consultations nationales, qui devront prendre environ six mois, il sera possible d'avoir une idée claire des recommandations et des souhaits de Notre peuple.

Ensuite, ce sera un processus d'appropriation nationale et une dynamique qui permettra un travail coordonné et une compréhension commune de ces mécanismes.

Enfin, le peuple burundais aura ainsi aidé à concevoir ces mécanismes de Justice de Transition, adaptés à notre contexte national.

C'est sur cette base que la Délégation Gouvernementale sera amenée à poursuivre les négociations avec les Nations Unies, en particulier les points qui sont encore en suspens et la préparation des textes de lois et d'accords internationaux pour la mise en place des mécanismes de Justice de Transition.

Le Comité de Pilotage dont Nous lançons les travaux aujourd'hui est en vérité le premier coup d'envoi pour la mise en place des mécanismes de Justice de Transition au Burundi, et donc la première étape vers la vérité et la réconciliation nationale.

Nous invitons de façon solennelle le peuple burundais à participer à ces consultations et à s'exprimer sans crainte. Nous mettons en garde toute personne qui essayera d'intimider, directement ou indirectement, ceux qui veulent s'exprimer dans ces consultations.

A cet égard Nous interpellons avec force tous les services administratifs, de sécurité, de police, pour qu'ils assurent le bon déroulement pacifique, libre et transparent de cet exercice.

Nous appelons les organisations de la société civile, notamment les confessions religieuses, à s'engager activement dans la préparation tant morale que technique et l'organisation de ces consultations, et d'appuyer et d'accompagner de manière objective mais critique les travaux du Comité de Pilotage.

Nous appelons la presse tant publique que privée à suivre de près ces consultations, à informer la population sur leur déroulement et de contribuer ainsi à une totale transparence des consultations dans l'intérêt de tous surtout pour la consolidation de la paix et de la sécurité déjà acquises.

Nous invitons les membres du comité à entamer les travaux immédiatement conformément à la mission que Nous venons de leur confier dans l'Accord Cadre, tel que le Représentant exécutif vient de le présenter.

Honorables, Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'impact attendu de ces consultations nationales est qu'en définitive le peuple burundais, en particulier les victimes et les auteurs, puissent sortir de leur torpeur pour qu'enfin la vérité sur les violences cycliques qui ont endeuillé Notre pays puisse apparaître au grand jour. Les différentes globalisations, la fuite des responsabilités individuelles ne doivent plus être acceptables dans Notre pays : il n'y a pas d'ethnie coupable, il n'y a pas de région coupable. Il faut que dorénavant l'individu qui a commis une violation des Droits de l'Homme soit poursuivi, sans culpabiliser sa famille, son ethnie ou sa région.

C'est la raison pour laquelle tous Nos efforts de recherche de la paix et de la réconciliation ne peuvent aboutir sans le concours et l'appui de la communauté internationale.

Nous avons confiance que les bailleurs de fonds vont nous apporter leur concours dans cette œuvre de vérité et de réconciliation nationale. Nous nous réjouissons déjà de la franche collaboration que Notre gouvernement a avec les Nations Unies.

Pour Notre part, Nous ne ménagerons aucun effort pour appuyer le comité de pilotage tripartite dont les travaux viennent d'être lancés et Nous engageons Notre Gouvernement à prêter main forte aux membres de ce comité pour tout appui dont ils auront besoin pour le bon exercice de leurs fonctions.

Honorables, Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est sur cet engagement solennel que Nous déclarons ouverts les travaux du Comité de Pilotage Tripartite en charge des Consultations Nationales pour la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation et du Tribunal Spécial sur le Burundi.

QUE DIEU VOUS BENISSE,

NOUS VOUS REMERCIONS.